

Prix du (de la) jeune hypertensiologue hospitalo-universitaire



Appel d'offre : prix récompensant un parcours hospitalo-universitaire remarquable

chez un(e) jeune médecin ayant montré son intérêt pour l'hypertension artérielle.

Dotation 2022 conjointe : SFHTA / Fondation de recherche sur l'HTA

un prix de 30 000 euros ou deux prix de 15 000 euros chacun

Valable pour une soumission entre le 29 avril et le 31 mai 2022 minuit

Dossiers de candidatures à adresser **EXCLUSIVEMENT PAR EMAIL** à :
contact.sfhta@sfcadio.fr

La SFHTA et la Fondation de Recherche en HTA s'associent pour décerner un prix de 30 000 euros ou deux prix de 15 000 euros chacun

Chaque prix est destiné à soutenir un(e) médecin âgé(e) de moins de 45 ans ayant un parcours hospitalo-universitaire remarquable et ayant le projet de réaliser une mobilité en France ou à l'étranger pour parfaire sa formation.

Chaque prix récompensera le(la) candidat(e) ayant montré un intérêt pour l'hypertension artérielle (activité de recherche ou de soin).

Il est exclusivement destiné à un(e) médecin ayant réalisé une partie de son parcours hospitalo-universitaire en France et souhaitant poursuivre sa carrière dans une structure médicale en France.

Les candidatures seront évaluées par un jury désigné par la SFHTA. Le jury sera souverain dans l'attribution du montant total de la bourse

Les conditions :

- Être âgé(e) de moins de 45 ans
- Médecin avec une partie de son cursus hospitalo-universitaire en France
- Ayant un projet hospitalo-universitaire en France confirmé par une lettre d'intention d'un chef de service
- Ayant le projet d'effectuer une mobilité dans les 12 mois suivants le dépôt du dossier et confirmé par une lettre d'intention du responsable de la structure d'accueil indiquant les dates du séjour terrain
- Avoir montré son intérêt pour les activités de la SFHTA ou du CJH (participation aux JHTA, membre de la SFHTA ou du CJH).

Dossier de candidature :

- un CV d'une page
- un résumé du projet de mobilité sur 2 pages maximum (comportant ses éventuels financements)
- La lettre du responsable de la structure d'accueil pour mobilité indiquant les dates du séjour
- La lettre d'intention du chef de service témoignant du projet de carrière dans l'établissement

Remarques concernant le prix :

Les candidats seront informés du résultat de l'appel d'offre dès la délibération du jury et le versement du prix se fera au décours

Le montant du prix est versé au bénéficiaire en une fois

Les Remerciements devront mentionner la SFHTA et la Fondation de Recherche sur l'HTA dans les travaux réalisés